



Ville de Draguignan



## Compte rendu de la réunion du 4 avril

Sont présent, Monsieur Le Maire, Richard Strambio, Christine Premoselli, 1ere adjointe, Grégory Loew, Jean Pierre Souza, Lisa Chauvin, Richard Devilette, élus de la municipalité, Jérôme Brulerut, Anne Sophie Jurez de DPVA et Guillaume Charrier, chef du service voirie.

Présentation faite par M. Sylvain Bazziconi, président du Conseil de Quartier, rappelant le rôle consultatif et d'initiative du conseil, devant servir de lien et être à l'écoute sur toutes les questions concernant le quartier ou la politique de la ville.

Bilan global de fonctionnement : réunions au rythme d'une tous les deux mois, les fiches de suivi émises par le CQ donnent satisfaction pour les problèmes simples. D'autres sujet avancent peu ou pas et des groupes de travail ont été créer pour aborder ces sujets.

Présentations des groupes de Travail

### **1- L'avancement du déploiement des Points d'Apport Volontaire**

Présentation faite par M. Serge Orjubin

La mise en place des PAV a fait disparaître le ramassage porte à porte et les bacs aux entrées des lotissements.

Le but est d'améliorer et valoriser le tri, réduire le coût de la collecte, limiter les dépôts sauvages, augmenter la sécurité des équipes de ramassage et éviter une trop grande augmentation de la taxe ordures ménagères (+0,6% en 2022)

Présentation de tous les points d'apport volontaire du quartier Est.

Des problèmes subsistent au niveau des équipements et des emplacements :

- Ouvertures trop petites ou trop hautes
- Saturation de certains PAV par manque de colonnes

- Dangerosité, encombrement ou disposition de certains emplacements (Che. Des Faïsses, Ste Barbe, Av. Koenig)
- Riverains très éloignés des PAV (Av de la Vaugine, Che des Faïsses)

### **Réponses aux différentes questions :**

- PAV Chemin des Faïsses :

Pas de solution pour un réaménagement sur son emplacement actuel, il sera très probablement supprimé à moyen terme.

- PAV Av Koenig :

Pas de possibilité de le déplacer sur le Chemin des Négadis, réaménagement possible de la disposition des colonnes (demande transmise aux équipes support)

- PAV Sainte Barbe :

Travaux prévus d'aménagement d'un parking pour tenter d'endiguer le stationnement anarchique.

- Le déploiement des PAV va continuer et le maillage va être resserré grâce à l'emploi de véhicules d'un gabarit plus petit passant sous les ponts et sur les chaussées étroites. Un recensement des personnes à mobilité réduite est en cours pour éviter l'isolement de certains.

Les PAV enterrés ou semi enterrés ne sont pas pour l'instant à l'ordre du jour, la phase de test des volumes étant toujours en cours et le coût de ces installations étant élevé.

## **2- le bilan des travaux de ruissellement**

### *Présentation faite par Mme Dominique Perna*

Celle-ci remercie les élus et le public pour l'attention portée à son exposé.

Une présentation de la réglementation est faite concernant le ruissellement des eaux pluviales.

Suivie d'un descriptif des divers travaux de voirie effectués sur MONNET, VALLEE DE GANDY et VAUGINE, afin de mettre l'accent sur certaines erreurs de conception accentuant le ruissellement sur les habitations.

S'en suit un rappel des problèmes rencontrés par le lotissement des FAISSES suite à des erreurs de conception du rond-point de l'artillerie par le Département, engendrant de graves problèmes d'inondation sur le lotissement.

Également des inondations répétées du chemin LE GOFF recevant le ruissellement de la colline ainsi que celui de la D59. Plusieurs solutions étaient alors envisagées...mais rien n'a bougé...

Il est demandé :

- Où en sont les projets bassin « Poisson » et « Ste Barbe » qui pourraient résoudre une partie des problèmes énumérés.

***Il nous a été répondu que les études du bassin « Poisson » étaient en cours et que le bassin « Ste Barbe » allait se faire. Mais quand ?***

- Que prévoit le service voirie afin de canaliser les ruissellements de la Vaugine et ce avant que soient faites les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches de la réfection de la voirie ? Des propositions sont faites ne serait-ce par l'utilisation des caniveaux et des vallons existants afin de les canaliser vers les (futurs) bassins de rétention.

***Une nouvelle fois il nous a été dit qu'il n'était pas envisagé une modification du profil en travers de la voirie » or comme nous l'avons précisé, ce profil avait été modifié par la main de l'homme.....***

- Le nettoyage régulier des caniveaux et avaloirs afin d'éviter l'engorgement lors de phénomènes pluviaux importants, ceux-ci relevant de la collectivité en charge de la compétence « voirie », l'écoulement ne devant pas être aggravé par le mauvais entretien ou l'absence d'ouvrages bordant la voie communale.

***Cette demande a été entendue et prise en compte.***

- Où en sont les travaux engagés dans le cadre des fonds alloués par l'état et GEMAPI ?

***Il nous a été répondu que tant que la « compensation » ne serait pas terminée, des travaux ne pourront être engagés dans notre quartier.***

Mr Jean Pierre SOUZA (Conseiller délégué à la prévention des risques naturels et technologiques, réserve communale et sécurité civile) se tient à notre disposition pour examiner ces problématiques avec lui.

### 3- le projet PTE

#### Présentation faite M. Richard Iskandar

Il remercie en tout premier lieu M Brulerut de DPVa qui a bien voulu recevoir le groupe de travail le 20 mars dernier dans ses locaux (même si nous avons attendu plusieurs semaines pour obtenir un RDV...). Il a essayé de répondre à la plupart de nos questions (3h30 de discussion !). Nos échanges se sont voulus francs et transparents. Une prochaine réunion aura lieu avec le groupe de travail pour notamment nous apporter quelques données chiffrées et des informations complémentaires sur l'impact « Santé » et « circulation routière ».

Il déroule sa présentation dont les principaux points sont repris ci-après.

Il présente les en premier lieu les objectifs du groupe de travail :

- S'assurer de la cohérence du projet dans un contexte global du traitement des déchets, dans le respect des textes sur la protection de l'environnement et de la santé publique, et ... dans la maîtrise de la dépense publique !
- Être force de propositions

Ensuite, il fait part des inquiétudes des riverains notamment sur les nuisances possibles :

- Sur La santé des riverains, les odeurs et le bruit mais aussi sur la circulation et la sécurité routière ainsi que sur l'environnement.
- Sur les finances notamment sur la transparence des coûts (60 M€ annoncés en réunion public, ou médias, alors que l'appel d'offre lancé sur le site officiel des machés publiques s'élève à 280 M€ sur 25 ans ! Cela mérite quelques explications...
- Sur le dimensionnement de ces infrastructures en particulier en ce qui concerne le réseau de chaleur. De même sur la production d'électricité qui nous semble aussi être un enjeu important et vraie plus-value (pour l'instant, le maximum autorisé par l'ETAT est de 30 % pour ce type de structure. (Une démarche est en cout pour pouvoir dépasser ce plafond notamment pour amortir les coûts de fonctionnement).
- Sur les dérives budgétaires et sur la capacité de contrôle par la collectivité de la gestion de la SEMOP (société d'économie mixte à opération unique).

Il présente également quelques propositions du groupe de travail :

D'abord en insistant sur le tri des déchets (voir les propositions du groupe PAV).

Ensuite sur les autres structures qui pourraient être implantés sur ce site d'environ 30 hectares : recyclerie bien pensée, structure universitaire (IUT, BTS), développement de techniques d'agriculture « bio » ...

Le groupe suggère également que le réseau de chaleur soit plutôt à circuit « court », utilisé pour alimenter en priorité les structures sur site plutôt qu'un long réseau coûteux (12 M€ sur les 60 M€ du coût d'investissement...) sauf s'il nous est démontré qu'il sera rentable...

Enfin, il fait part du souhait des membres de ce groupe de pouvoir jouer notre rôle de conseil de quartier au sein d'un comité de pilotage. Il semble que sur ce point nous avons été entendus car il est prévu d'être intégré au sein d'une commission citoyenne comprenant aussi des représentants des autres communes limitrophes comme La Motte et Trans en Provence.